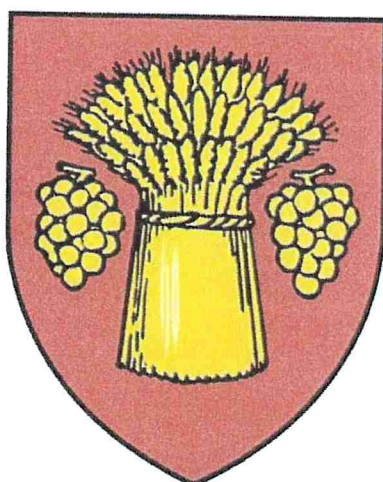


**Commune de Vich, Procès-verbal No 11, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 26 mars 2019
tenue à la Salle communale à 20h00**



➤	Mot de bienvenue du Président.....	94
➤	Assermentations	94
➤	Appel nominal	94
➤	Adoption du procès-verbal du 4.12.2018.....	94
➤	Adoption de l'ordre du jour proposé.....	94
1.	Préavis n°4/2018-2019 – demande de crédit de 8'000 CHF pour la participation de notre commune au financement du passage inférieur de la Gare de Gland.	94
2.	Préavis n°5/2018-2019 – demande de crédit de 295'000 CHF pour l'entretien et l'amélioration du parking des Pralies.....	95
3.	Election d'un-une Président-e du Conseil Général.	96
4.	Liste des préavis connus pour la prochaine séance.....	97
➤	Communications du bureau.....	97
➤	Propositions individuelles	97
➤	Communications municipales	100
➤	Divers	102
➤	Contre-appel.....	102
➤	Clôture de la séance	102

➤ **MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**

Le **Vice-Président**, M. **Goran JOVANOVIC** salue l'Assemblée, la Municipalité et remercie la présence de M^{me} **Laura LOSE** pour le journal de la Côte. Il donne la parole à la secrétaire pour la lecture de la lettre de démission de M^{me} **Aleksandra JOVANOVIC**, membre du Conseil Général depuis le 16 mai 2018.

➤ **ASSERMENTATIONS**

Aucune.

➤ **APPEL NOMINAL**

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **48** membres présents sur **71**, le *quorum est atteint, la séance est ouverte.*

➤ **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4.12.2018.**

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants.

➤ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Le **Président** demande s'il y a des commentaires sur cet ordre du jour. Aucun commentaire.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants, 2 abstentions.

1. PREAVIS N°4/2018-2019 – DEMANDE DE CREDIT DE 8'000 CHF POUR LA PARTICIPATION DE NOTRE COMMUNE AU FINANCEMENT DU PASSAGE INFÉRIEUR DE LA GARE DE GLAND.

Le **Vice-Président** donne la parole à M. **Jean-Pierre SUTTER** qui explique que le refus de la commission des affaires régionales est incompréhensible. Il explique que Vich fait partie du Conseil Régional et qu'il ne faut pas mélanger celui-ci avec le DISREN. Il rejoint la Municipalité quant au fait de prendre en considération l'écologie, les transports en commun, les Vichois utilisant les bus et le train pourront bénéficier de la sécurité qu'apportera le passage inférieur de la gare de Gland. Il rappelle qu'au mois de juin 2018, le Conseil Général a accepté le financement de Télé-Dôle, de la même manière en soutien des communes membres du DISREN, pour des travaux d'intérêts généraux. M. **Marcel BIEDERMANN** explique que M. **Jean-Pierre SUTTER** mélange en mettant en comparaison le Télé-dole et ce financement, car pour Télé-Dôle, Vich est membre actionnaire et ceci n'est pas la même situation que pour le financement du passage sous gare. M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que si le Conseil Régional n'existait pas il aurait fallu participer à ce financement et c'est le Canton qui fait la répartition de ces zones et ces montants de financement. M. **Thierry ROLLINET** demande à ce qu'on commence en premier lieu par la lecture des rapports des commissions.

Le **Vice-Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°4/2018-2019.

Le **Vice-Président** donne la parole à la commission des affaires régionales. Lecture du rapport de la commission par M^{me} **Eva SCHULTZ**. La commission recommande de refuser ce préavis n°4/2018-2019.

Le **Vice-Président** ouvre la discussion.

M. **Bernard GEHRI** s'exprime en tant que conseiller et non pas comme membre de la commission des finances, si la question pour le financement avait été posée avant la construction du passage sous voie la demande aurait été acceptée par le Conseil. Il est indispensable de ne pas refuser ces 8'000 CHF, malgré le fait que la Commune de Vich soit devant le fait accompli. Un jour peut-être aurons-nous besoin que la Commune de Gland nous aide en retour pour un financement. Le Syndic, M. **Michel BURNAND** précise que c'est le Conseil Régional par le DISREN qui a mis Vich dans ce financement et non pas la Commune de Gland. Dans le préavis du DISREN il est indiqué que les parts sont à payer par la Commune de Gland et elle doit aller quémander les frais de financement au bon vouloir des autres communes. La Commune de Vich est toujours prête à améliorer la mobilité douce, pour diminuer le trafic de voitures et l'aménagement de la gare de Gland est apprécié par les habitants de Vich. M. **Bernard GEHRI** explique que selon le préavis c'est bien la Commune de Gland qui redemande la somme, M. **Michel BURNAND** explique que c'était dans le préavis du DISREN. M. **André JAQUET** précise que le passage sous-gare est important. Il aimerait que le DISREN pour une prochaine fois, nous informe et communique en amont des projets et ne nous mette pas de devant le fait accompli. M. **Michel BURNAND** répond que oui, car d'ici la fin de l'année nous voterons pour les nouveaux statuts du DISREN et donc nous serons théoriquement informés bien en avant. M. **Charles de MESTRAL** exprime le fait que les commissions ne pensent pas de la même manière, démontre que cette discussion est compliquée. Il aimerait des explications de M. **Bernard HORNUNG**, également membre de la commission des affaires régionales. Il revient sur l'intervention de M. **Bernard GEHRI** et émet une certaine réserve sur le fait qu'un jour la Commune de Gland puisse nous aider en retour, car 8'000 CHF c'est une modeste somme pour Vich, alors pour Gland c'est dérisoire. M. **Bernard HORNUNG** explique, qu'en principe, ne faisant pas partie du DISREN nous n'avons pas à payer maintenant, cette demande qui arrive tardivement, c'est sur le principe que cette demande est compliquée, non sur le montant. Il aimerait attendre la décision de la Commune de Vich au niveau du DISREN et par la suite revenir sur ce financement. M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que le DISREN c'est une chose, mais nous faisons partie du Conseil Régional et cette demande vient du Conseil Régional. M^{me} **Valérie MULLER** rejoint le discours de M. **Jean-Pierre SUTTER**, la ville de Gland fait beaucoup et nous devons les rejoindre et les soutenir, car nous bénéficions de ses infrastructures.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°4/2018-2019 est adopté, 4 le refuses et 7 abstentions.

2. PREAVIS N°5/2018-2019 – DEMANDE DE CREDIT DE 295'000 CHF POUR L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DU PARKING DES PRALIES.

Le **Vice-Président** donne la parole à M. **Jean SOMMER** pour la présentation de ce préavis. M. **Jean SOMMER** remercie les 48 conseillers de leur présence. Ce parking des Pralies sera le futur parking de notre bâtiment multifonction. L'agrandissement permettra de passer de 24 places à 38. Des cheminements piétonniers seront mis en place. Il n'y aura plus de cul de sac dans le parking existant, les véhicules pourront en ressortir. La demande de crédit concerne également une place de lavage pour les véhicules de la voirie. Est prévu également un réaménagement du chemin Pasteur, afin de diminuer la pente de celui-ci.

Le tilleul sera conservé, mais le cèdre sera abattu et nous le remplacerons par trois arbres majeurs, dans l'allée le long de la route cantonale. L'éclairage de la place sera diffus et éclairera

tout le parking. Les coûts sont répartis dans le préavis 155'000 CHF pour le parking, 45'000 CHF pour la place de lavage et 20'000 CHF pour le chemin Pasteur et divers frais annexes.

M. **Luigi LONGHI** demande par rapport à la déchetterie qui n'était pas totalement aux normes il y a quelques années, de faire les travaux, si nécessaire en même temps que cet aménagement du parking. M. **Jean SOMMER** explique qu'à la déchetterie il y a deux problèmes en discussion : un lavabo non conforme qui ne coule pas dans les eaux usées et doit être raccordé et la place de lavage de la voirie qui sera déplacée, les coûts des travaux du génie civil sont pris en compte dans ce préavis. M. **Richard STOECKLIN** demande des précisions sur l'intervention de M. **Luigi LONGHI** pour comprendre ce qu'il n'entend par « pas totalement aux normes ». M. **Luigi LONGHI** se rappelle que lorsque le grand centre de tri de Duillier était en pour parler, il y avait des histoires de normes, mais ne se souvient plus exactement. M. **Jean SOMMER** explique qu'il y a 10 ans, la Commune de Vich s'était posée la question pour créer un centre de tri commun avec Prangins et Duillier. Après réflexion, les habitants de Vich auraient dû aller à pied le long de la route de l'Etraz jusqu'à la déchetterie de Prangins et ceci n'était pas idéal. Le centre de tri de Vich avait été réaménagé et est conforme, les horaires d'ouvertures sont étendus et les habitants de Vich l'utilisent à bon escient, par contre il n'y a pas de possibilité d'agrandissement.

M. **Luigi LONGHI** demande si les portacabines vont rester longtemps. M. **Jean SOMMER** explique qu'ils sont prévus pour deux ans et ceci dépendra de l'évolution de l'école et du nombre d'enfants. Pour l'instant ils donnent satisfaction. Cette décision appartient à l'AISE et non pas à la Commune de Vich. M. **Luigi LONGHI** demande si pour le démantèlement de ceux-ci il sera demandé un crédit. M. **Jean SOMMER** explique que non.

M. **Stéphane BOUCHER** s'interroge quant aux 10-14 places de parking supplémentaires, soit environ 20'000 CHF, ne serait-il pas préférable d'attendre la fin de la construction du bâtiment multifonction. M. **Jean SOMMER** explique que les places manquent déjà aujourd'hui, la Municipalité met en place un règlement pour éviter les « voitures ventouses ». La Municipalité a pris les devants pour pallier au manque, comme ceci en fin d'année il y aura un site opérationnel sur ce bâtiment multifonction.

Le **Vice-Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°5/2018-2019.

Le **Vice-Président** donne la parole à la commission des routes. Lecture du rapport de la commission par M^{me} **Carol WUERSCH**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°5/2018-2019.

Aucune question.

Le Préavis n°5/2018-2019 est adopté à l'unanimité, 2 abstentions.

3. ELECTION D'UN-UNE PRESIDENT-E DU CONSEIL GENERAL.

Le **Vice-Président** reprend sa place de conseiller et M. **Charles de MESTRAL** prend pour quelques instants sa place de vice-président, afin de nommer un président. M. **Charles de MESTRAL** demande s'il y a des candidats.

Sont candidats : M. **Goran JOVANOVIC**

M. **Roger BRAND**

M. **Éric PASCHE**

M. **Kurt TRITTEN** nous lit l'article n°9 de notre règlement du Conseil général : la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative pour le 2^e tour.

M. **Marcel MIESEN** demande que les candidats se présentent en quelques mots. M. **Goran JOVANOVIC** explique qu'il est investi depuis longtemps dans la Commune. M. **Roger BRAND** a été comme membre du Conseil Général, comme Vice-Président et président durant 9 ans et au vu des circonstances actuelles il se présente volontiers pour terminer la législature en cours. M. **Éric PASCHE** aimerait s'investir un peu plus dans la Commune et étant depuis de nombreuses années au Conseil Général se sentirait à l'aise dans cette exercice.

M. **Charles de MESTRAL** explique que nous allons voter à bulletin secret, qu'il ne faut noter qu'un seul nom sur le bulletin et que le candidat élu ce soir sera en fonction jusqu'au 30 juin 2019. Il sera réélu lors du renouvellement des membres du bureau du conseil.

Les scrutatrices font tourner l'urne et nous procédons au dépouillement.

Nous sommes 48 membres présents, majorité absolue à 25.

Est élu :	M. Roger BRAND	24
	+ 2 blancs	26 = majorité absolue
Obtiennent des voix :	M. Éric PASCHE	14
	M. Goran JOVANOVIC	8

Logiquement il y aurait dû avoir un second tour, mais M. **Éric PASCHE** propose de laisser la place à M. **Roger BRAND** et se représentera en juin.

M. **Roger BRAND** est élu et applaudi.

4. LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SEANCE

Le **Vice-Président** donne la parole au Syndic M. **Michel BURNAND** pour la présentation des préavis connus.

- Comptes et gestion pour l'année 2018.
- Réponse de la Municipalité au postulat du 2 octobre 2018.
- Préavis sur le remplacement de l'abri bus de la place Marcel Poncet.

➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Aucune.

➤ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Présentation de la STEP, par M^{me} **Eva SCHULTZ**.

Elle s'excuse auprès du bureau et spécialement auprès de la Secrétaire pour avoir donné sa présentation très tardivement.

Lavasson 45 sera la nouvelle station d'épuration. Voici les différentes stations étudiées.

	ASSE 45	ASSE 45 DANS LAVASSON 45	APEC 45	APEC 45 DANS LAVASSON 45	LAVASSON 45 (y c. Prangins)
Habitants raccordés 2045	40'118	40'118	45'499	45'499	93'404
Equivalent-habitant ⁵ 2030	47'200	47'200	47'500	47'500	99'800
Equivalent-habitant 2045	57'500	57'500	53'800	53'800	119'300
Volume traité [m ³] 2045	3'660'000	3'660'000	3'470'849	3'470'849	8'300'000
Coût (frais financiers et frais exploitation) pour 2018-2045 (28 ans)	159'700'000.-	142'300'000.-	131'700'000.-	126'100'000.-	252'900'000.-
Coût annuel par équivalent-habitant (calculé sur 2030 – moyenne)	121.-	108.-	99.-	95.-	91⁷.-

M. **Mark TRITTEN** explique que le Lavasson 45 aura une augmentation négative, elle nous coûtera de moins en moins cher depuis 2025.

M^{me} **Heike GOWAL** demande des explications sur la différence des coûts (cf. tableau ci-dessus), entre les montants pour les équivalent habitant et les coûts annuels par équivalent-habitant. Les coûts totaux sont divisés par le nombre d'habitants, ceci est une projection pour 2030. M. **Jean SOMMER** explique que le coût de 99'800 CHF est le maximum pour la variante STEP Lavasson 45, elle regroupe Nyon, Gland et Prangins et avec ce calcul nous bénéficions d'un plus grand nombre d'habitants.

- Résumé de l'Assemblée générale du Conseil Régional, par M. **Roger BRAND**.
Il refait l'historique, avant ceci s'appelait l'Intercommunal, maintenant c'est devenu Région Nyon. Le DISREN est le dispositif d'investissement solidaire de Région Nyon. Ceci est donc un système de financement de projets amenés par le Région Nyon. Vich a adhéré au Région Nyon a été englobée dans le DISREN. Nous n'avons jamais eu à voter au Conseil Général pour adhérer au DISREN. Les nouveaux statuts du Région Nyon seront à voter d'ici la fin d'année et le DISREN sera compris dans le Région Nyon. C'est un levier supplémentaire pour faire avancer des projets régionaux dans le district où toutes les communes doivent participer au financement, c'est un financement participatif. Le rapport annuel de l'année 2018 montrait une fréquentation des transports publics augmentées de 54 %, des nouvelles pistes cyclables et a permis aux communes de Région Nyon de lever des fonds supplémentaires pour des aménagements au niveau régional. Imaginons une piscine olympique à Gland. Les autres communes avoisinantes pourront participer au financement. Le cercle porteur est sur la commune qui demande et plus on s'éloigne de ce cercle, moins la participation au financement est importante. En 2018, Vich a participé à la rénovation du parking de St-Cergue. Tout ceci doit rester dans la demande qui ne dépasse pas 1 point d'impôt. Même si une petite Commune est tout proche du projet elle ne pourra pas dépasser ce seuil.

Bilan des financements demandé par Région Nyon et exemples concrets :

Les CFF sont les plus importants investisseurs pour le passage de la gare de Gland, ensuite le financement de la part de la Commune de Gland et ensuite les autres communes de Région Nyon ont aussi à y participer. Pour le Zoo de la Garenne qui a été complètement refait, la réno-

vation de « l'usine à Gaz », 46 projets ont été soutenus à hauteur de 150'000 CHF pour la culture. Dans le sport 7 projets à hauteur de 23'000 CHF, pour la communication, un nouveau graphique pour Région Nyon et pour le promouvoir, création d'un site internet et engagement d'une personne supplémentaire qui divulgue les informations et qu'elles puissent remonter dans les communes. Le 28 mars 2019 vont être distribués les premiers prix sportifs régionaux.

Il rappelle que ce Conseil Régional est un levier, pour faire avancer des projets.

M. **Mark TRITTEN** demande des précisions sur la question du 1 point d'impôt par année au maximum, mais qu'elle est le pourcentage ? M. **Roger BRAND** explique que le point d'impôt sert à remplir la caisse pour le DISREN, cette année par exemple on a acheté le bâtiment de la Commune car jusque-là on était locataire. 20 CHF par habitants. Dans le DISREN les communes reçoivent des demandes de projets, qui doivent les budgéter et les soumettre au vote des conseillers.

M. **Charles de MESTRAL** explique que sur les vignes de la Commune on se pose la question quand doit-on vendanger ? la réponse est quand les autres vendanges. Il aimerait que pour la prochaine séance, avec la réponse au postulat il y ait un débat équilibré et objectif pour comprendre les raisons des uns et des autres. 50 communes candidates étaient pour adhérer au Région Nyon, 45 sont entrées et les cinq qui ne sont pas rentrées pourquoi, qu'avaient-elles comme arguments ? est-ce que par la suite, elles y sont rentrées ? Jusqu'à aujourd'hui environ cinq en sont sorties pourquoi ? Il aimerait des arguments singuliers, la Commune de Commugny en est sortie, mais c'est une Commune riche en liquidité peut-être a-t-elle eu peur pour son argent. Il y a 300 communes dans le Canton de Vaud, 250 communes ont fait des mutualisations et non cet organisme comme le DISREN. Il sait que, M. le Préfet **Jean-Pierre DERIAZ** est pour ce DISREN, la députée de Gland M^{me} **Catherine LABOUCHERE** et la Syndique de St-Cergue également. M. **Jean SOMMER** serait plutôt contre et aura peut-être des arguments précis qui s'appliquent pour la Commune de Vich. Les arguments des trois personnes citées auront seront plus larges et moins précis. Il imagine très bien que des arguments acceptables et intéressants pour Gland ou Nyon ne le soient pas pour la Commune de Vich. Il y a un comité directeur qui a deux sièges permanents, à Nyon et à Gland. Selon les nouvelles dans le Monde, les cinq pays qui ont un siège permanent au conseil de sécurité des Nations Unies, ne sont pas prêts de le quitter. Il demande à M. **Roger BRAND** de commenter les fautes qu'il avait relevées dans le postulat du mois d'octobre 2018. La dernière fois, M. **Jean-Pierre SUTTER** et M. **Roger BRAND** pensaient que ce postulat n'intervenait pas au bon moment dans les séances du Conseil. M. **Charles de MESTRAL** remarque que le même soir de ce dernier conseil d'octobre, à Rolle ils ont eu le même genre de postulat et quelques semaines après, à Prangins, le conseil communal a décidé de sortir du Conseil Régional, donc il rassure les conseillers en leur démontrant que cette demande d'information est tout-à-fait légitime.

M. **Jean-Pierre SUTTER** explique qu'à Rolle ils sont peut-être sortis du Conseil Régional mais ils restent dans le flou et à Prangins, ils doivent certainement revoter sur ce sujet prochainement. Les communes de la Terre-Sainte sont un peu égoïstes, car elles sont plus riches que des communes comme Vich. Mais les petites qui aimeraient se lancer dans des projets d'intérêt général, ne pourront pas y arriver sans l'aide de ce Région Nyon. Il rappelle que le Conseil Général n'a jamais eu de présentation du DISREN de la part de la Municipalité et il ne nous a jamais été demandé de nous prononcer sur ce sujet.

M. **Roger BRAND** explique que 47 communes ont adhéré au Région Nyon, Vich et Commugny ne font pas partie du DISREN. Pour revenir sur Commugny, cette Commune est sortie de Région Nyon, mais a dû financer toute seule un grand projet fédéral sur ses terres et n'a eu aucune aide.

M. **Kurt TRITTEN** indique que ces précisions viendront avec la prochaine séance, le DISREN ne fait pas partie de la constitution du Canton, c'est une organisation interne à la région. M. **Roger BRAND** répond qu'effectivement oui, mais d'autres communes ont des associations communales ou intercommunales qui mènent des projets et cette forme d'organisme existe depuis de nombreuses années.

M. **Charles de MESTRAL** rebondit sur le commentaire de M. **Kurt TRITTEN**. Lorsqu'il était président, il y avait eu une séance explicative à Lausanne. La responsable de la séance aux services des communes et du logement du Canton de Vaud, avait informé qu'il y avait des problèmes juridiques avec ce Région Nyon. M. **Roger BRAND** explique que l'Etat n'aime pas ce genre de levier supplémentaire qu'amène Région Nyon et n'aime pas que l'on fasse pression sur eux.

➤ COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** nous explique que les modifications des statuts pour être valables doivent être acceptés par toutes les communes. Il y a 10 communes membres et Bassins et Begnins ont refusé ces statuts et Coinsins a un préavis négatif, qui passera prochainement devant le Conseil. Pour l'instant c'est le statut quo, les Syndics de Bassins, Begnins et Coinsins se sont exprimés dans la presse en expliquant que la base de calcul avec les loyers des écoles primaires et secondaires était fautive et il faut attendre à nouveau des modifications partielles de ces statuts. La commission mise en place devra réétudier les statuts et rendre un nouveau rapport.

M. **Jean SOMMER** souhaite communiquer contre la lutte des déchets sauvages. No-littering label = le jeter sauvage de déchets. Pour bénéficier de ce label, la Commune de Vich doit proposer cinq actions :

1. Information et motivation, avec des affiches, qui sont dans la salle et la motivation des citoyens pour ne pas jeter les détritres hors poubelles. Ceci induit un sentiment d'inconfort et estime qu'il y a des gens qui sont payés pour les ramasser et ceci est à la charge des contribuables.
2. Panneau explicatif : pollution et hygiène. Les déchets plastiques ont tendance à se retrouver dans les rivières, puis au Lac et se transforment en micro-plastique qui contamine la chaîne alimentaire. Les mégots de cigarettes qui passent dans les rivières sont aussi très nocifs.
3. Sensibiliser les écoliers au ramassage des déchets, pour ne pas qu'ils jettent les déchets en dehors des poubelles
4. Application du guide des déchets pour les manifestations publiques, les manifestations sur notre territoire et que l'on subventionne seront soumises à ce guide, l'existant date de 10 ans, mais est appliqué. Par exemple, avec la mise à disposition de suffisamment de poubelles pour le tri sélectif des déchets, pas de gobelets plastique etc.
5. Parrainage de site : La Commune recherche des parrains pour deux sites sur Vich, les rives de la Serine, depuis la route de l'Etraz, jusqu'au pied de Begnins et la route des Montagnards, depuis le stand de tir, jusqu'à la Cézille. Pour les intéressés, merci de contacter la Commune, ils auront droit à un gilet jaune, des gants et une pince (Rires).

M. **Jean SOMMER** continue avec l'optimisation de l'éclairage public. L'économie d'énergie : 60'000 kWh en 2014, avec les modifications sur les routes de l'Etraz, Gland et Begnins 45'000 kWh en 2018 et en prévision, notre but est d'arriver à 30'000 kWh en 2022. Les jeunes pensent que les anciens consomment trop d'énergie et ne leur laisse pas la Terre en bon état. Pour obtenir cette diminution pour 2022, il faut réduire l'intensité de l'éclairage public, avec des bénéfices

pour la faune et peut-être un sentiment d'insécurité. L'économie d'énergie et le sentiment de sécurité doivent trouver un bon équilibre. Pour optimiser l'éclairage public, la Commune envisage de diminuer l'intensité entre 23h et 5h du matin, voire dans certains cas l'éteindre complètement.

Parking visiteurs pour le bois de chêne : dans le cas de discussion avec la DGE, le parking existant, en haut de la route des Montagnards est un peu dispersé dans la forêt et dans la réserve intégrale, il devra être remplacé. D'entente avec la Commune de Genolier pour la construction d'un nouveau parking au stand de tir. Ce parking sera partagé avec les gens du voyage, une dizaine de places en été et une vingtaine de places en hiver. La route des Montagnards sera fermée pour le transit et restera ouverte pour les bordiers autorisés. Le chemin du Mollard, en d'entente avec la DGMR, sera également fermé au transit et ouvert aux bordiers autorisés. Une convention est à la signature actuellement. Ce dispositif sera peut-être mise en vigueur cet été. M. **Jean-Pierre SUTTER** demande que dit la LAT pour le parking ? M. **Jean SOMMER** explique que la zone pour le parking est une zone d'utilité publique. M. **Jean-Pierre SUTTER** trouve que c'est faire un joli cadeau à la Commune de Genolier que de laisser ce terrain pour un parking et qui aurait peut-être un jour pu servir différemment. M^{me} **Belinda SCHAER** demande depuis combien de temps ce parking existait, il se trouve qu'il n'a jamais existé depuis 40 ans, puisqu'il n'y a jamais eu d'autorisation de construire. M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que le permis n'a jamais été délivré, mais que la Commune de Genolier l'a toujours toléré. Maintenant de redescendre ce parking sur Vich, pour 2-3 écologistes, il trouve ça lamentable. M^{me} **Heike GOWAL** demande une fois ces 10 places remplies les gens iront se garer dans le parking de l'école, M. **Jean SOMMER** répond que normalement non, ils iront dans le parking que Genolier construira dans une grande clairière. Un plan de cheminement pour les piétons sera à disposition.

Le Syndic, M. **Michel BURNAND** annonce le programme de la Municipalité pour 2019.

Quatre axes présentés lors de la feuille de route en début de législature 2016-2021 :

- Géo portail, exigence venant du Canton, informations de toutes les données techniques de la Commune, comme l'endroit des arrivées d'eau, l'endroit des conduites de gaz etc. doivent être digitalisées.
- Réalisation du bâtiment multifonction.
- Rénovation des bâtiments de la Commune.
- Mise en base électronique d'ouverture de tous nos bâtiments communaux par un badge. Des centaines de petites clés de tous les bâtiments circulent aujourd'hui, c'est compliqué à gérer.
- Amélioration du système de chauffage de l'église, en accord avec la Commune de Coinsins qui est propriétaire du temple.
- Aménagement du parking des Pralies
- Aménagement de la place devant de l'épicerie « chez Goran », puisque le marronnier avait été abattu.
- Cohésion sociale mise en place d'un pôle de 5 à 8P, UAPE dans le bâtiment multifonction.
- Place de jeux avec des améliorations et meilleure utilisation du terrain de foot.
- Source naturelle, la passerelle sur la Serine souffre du temps.
- Panneau interdit aux chiens sur quelques espaces dans la Commune.
- Economie d'énergie amenée avec des aides et de subventions pour les habitants.

Bâtiment multifonction : Le gros œuvre est terminé pour le moment le budget est respecté. Le Syndic propose de réfléchir pour trouver un nom pour ce nouveau bâtiment, il y aura un débat.

M. **Jean-Claude BISSAT** indique que la place de jeux a été améliorée et il y a eu la consolidation des jeux à ressort et des plaques amortissantes.

➤ **DIVERS**

M. **Joëlle BRAND** présidente de Vich en fête explique cette année il n'y aura pas de fête de village. Elle recherche des personnes pour l'organisation en 2020.

➤ **CONTRE-APPEL**

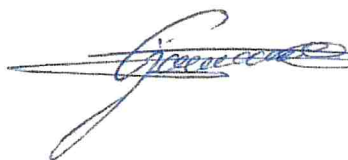
Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Clôture de la séance à 22h10.

Au nom du Conseil Général

Le Vice-Président
Goran Jovanovic



La Secrétaire
Valérie Zeender

